

**Pour les points de 1 à 8 : 17 présent.e.s, 6 absent.e.s excusé.e.s** [Philippe Sandrin (procuration à Jean-Bernard Yannic) ; Bénédicte Daras (procuration à Alain Olivier) ; Michèle Rousseau (procuration à Rémy Strullu) ; Véronique Le Sacon (procuration à Annie Marzin) ; Jocelyne Kervella-Lainé (procuration à Claude Conrod)],

**Pour le point 9 : 16 présent.e.s, 7 absent.e.s excusé.e.s** [Gaby Peton ; Philippe Sandrin (procuration à Jean-Bernard Yannic) ; Bénédicte Daras (procuration à Alain Olivier) ; Michèle Rousseau (procuration à Rémy Strullu) ; Véronique Le Scaon (procuration à Annie Marzin) ; Jocelyne Kervella-Lainé (procuration à Claude Conrod)].

Pierre Plouzenec, le maire, propose à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour : *motion pour le maintien des services de la DGFIP et convention pour une borne WiFi Territoriale à l'Office de tourisme*. A l'unanimité (22 pour), la modification de l'ordre du jour est acceptée.

Le Maire accueille ensuite Hélène Bodineau, l'assistante de direction qui vient de rejoindre l'équipe administrative de la Mairie. Pierre Plouzenec, le maire, sollicite Claude Conrod pour qu'il explique le courrier qu'il a adressé en mairie sollicitant la création d'une Commission de contrôle des Finances. Claude Conrod sollicite une rencontre avec le Maire ultérieurement pour échanger avec lui et lui exposer les raisons d'une telle requête. Le Maire, Pierre Plouzenec, lui explique que la situation de la Commune ne correspond pas aux critères énoncés par les articles (R2222.1 et suivants) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) visés dans le courrier.

## **0. Compte rendu du Conseil municipal du 16 mai 2019**

Le Maire, Pierre Plouzenec, fait lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est adopté (20 pour, 2 contre – Claude Conrod).

Thomas Le Reun, conseiller municipal, est ensuite élu (22 pour) secrétaire de séance.

## **1. Communauté de communes – Accord local**

Le Maire, Pierre Plouzenec, présente le projet d'accord local en concertation avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB). La proposition a été validée par la CCHPB lors du dernier conseil communautaire et toutes les communes doivent se prononcer sur la prochaine composition.

L'accord local prévoit 35 représentants au Conseil Communautaire et pour la commune de Plozévet, une représentation de 6 conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (22 pour), valide la proposition telle que présentée.

## **2. Marchés Publics - Réaménagement de la Mairie : validation de l'avant-projet définitif et rémunération de la maîtrise d'œuvre**

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, présente le projet d'Avant-Projet Définitif (APD) tel qu'il a été présenté par notre maîtrise d'œuvre, le bureau Incognito, et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la SAFI. Il explique les évolutions du dossier, notamment l'intégration de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 1 643 726 €HT.

Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre, calculée sur le montant de l'APD et conformément au code de la commande publique, s'élève à 187 460 € HT soit 12.01 % du montant de l'APD.

Le conseil après en avoir délibéré, (20 pour, 2 contre : Claude Conrod), valide l'APD et la rémunération de la maîtrise d'œuvre tels que présentés, autorise le Maire à signer les documents résultant de ces décisions et prévoit la dépense budgétaire.

## **3. Convention de télétransmission des actes administratifs à la Préfecture**

Le Maire, Pierre Plouzenec, présente à l'assemblée le projet de dématérialisation de transmission des actes administratifs et budgétaires à la Préfecture. Il souligne que de plus en plus de procédures tendent à être dématérialisées (envoi en Préfecture, signature électronique, etc...).

Le conseil, après en avoir délibéré (22 pour), valide la proposition telle que présentée, autorise le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à la transmission des actes administratifs à la Préfecture puis prévoit l'inscription budgétaire.

## **4. Contrat de location – matériel de reprographie**

Le Maire, Pierre Plouzenec, présente la proposition de renouvellement de matériel de reprographie. Il indique que le meilleur prix émane de la société Toshiba. Il présente les tarifs suivants :

- Mairie :

0.0039 €HT la copie n&b pour un volume moyen trimestriel de 17 000 ;

0.0390 €HT la copie couleur pour un volume moyen trimestriel de 7 000 ;

- École :

0.0039 €HT la copie n&b pour un volume moyen de 20 000 copies ;

- Loyer trimestriel (au nombre de 21) pour la location financière des 2 matériels : 1 069 €HT ;
- Coût trimestriel des modules supplémentaires : 90 €HT ;

Soit un coût total trimestriel estimé à 1 159 €HT.

D'autre part, il est proposé la reprise des anciens matériels pour le coût d'un euro symbolique.

Après en avoir délibéré (20 pour, 2 contre : Claude Conrod), le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat tel qu'il a été présenté et prévoit la dépense au budget.

## **5. Adhésion à FIA - Finistère Ingénierie Assistance**

Pierre Plouzennec, le Maire, présente la proposition d'adhésion à FIA, organisme émanant du Conseil Départemental qui apporte un soutien à la commune en ingénierie technique. Il précise que le panel de prestations de FIA est relativement large, que ce soit en aménagement urbain, réhabilitation de bâtiments ou conseil sur des projets plus vastes. Le montant de l'adhésion pour la commune de Plozévet s'élève pour 2019 à 1 945 € (0.50 € / habitant DGF).

Après en avoir délibéré (20 pour, 2 contre : Claude Conrod), le conseil municipal autorise le Maire à signer l'adhésion et prévoit la dépense au budget.

## **6. Chaudière bois – réseau de chaleur**

Le maire, Pierre Plouzennec, expose à l'assemblée le projet de réseau de chaleur et de chaudière bois qui alimenterait le bâtiment Jules Ferry et la partie de la mairie non rénovée (accueil social et espace associatif). Il expose les évolutions du dossier suite à l'avancement du projet de rénovation de la mairie.

Il propose de solliciter les fonds européens, dans le cadre du contrat de partenariat, pour 34 000 € et précise que la DETR a déjà été sollicitée pour un montant de 20 000 €. Il resterait à la charge de la commune un total de 36 000 € en autofinancement.

Après en avoir délibéré (20 pour, 2 contre : Claude Conrod), le conseil municipal valide le projet et le plan de financement réactualisé, autorise le Maire à solliciter les subventions et prévoit la dépense au budget.

## **7. Affaire foncière - Cession Lestréouzien**

Annie Marzin, adjointe à l'environnement et à l'urbanisme, présente à l'assemblée le projet de cession d'une portion de terrain dans le secteur de Lestréouzien, dans le cadre d'une succession notariale. Elle précise que les frais de bornage et d'acquisition - en fonction de la surface à valider par un document d'arpentage - sont à la charge de l'acquéreur. Elle propose de fixer le montant à 5 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 pour), le conseil municipal le Maire à signer tout document relatif à la cession de terrain telle que présentée.

## **8. Motion DGFIP – Maintien de la trésorerie de Pont-L'Abbé**

Le Maire présente le projet de remaniement global des Centres des Finances Publiques dans toute la France au plus tard en 2022. Il explique que la répartition se décline sur le territoire en fonction de spécialités. Sur notre secteur, des accueils de proximité se feraient à Pouldreuzic et Plogastel-Saint-Germain avec des permanences ponctuelles, notamment à la MSAP (Maison des Services Au Public).

Il estime qu'il est permis de douter de la pérennité de ces dispositifs où l'accueil du public se fera de façon épisodique. Par ailleurs, l'accueil physique ne sera plus assuré sur les centres comme Quimper. Le Maire trouve regrettable que l'Etat, comme pour la Poste, organise la désertification des territoires.

Il fait ensuite la lecture du projet de motion qui est adopté à l'unanimité (22 pour) par les conseillers municipaux.

Annie Marzin, adjointe à l'environnement et à l'urbanisme, prend la parole pour expliquer que les démarches de l'Etat à l'égard des Finances Publiques rappellent celles qui avaient conduit à la fermeture de nombreuses DDTM (Directions Départementales des Territoires et de la Mer).

Claude Conrod, conseiller municipal, fait référence aux « étrennes du receveur » qui ne seraient donc plus à verser si le plan de réorganisation des DGFIP se concrétisait.

## **9. Convention WIFI Territorial**

Le Maire, Pierre Plouzennec, explique le projet de Wifi Territorial avec QCD (Quimper Cornouaille Développement) et la CCHPB. Un ensemble de bornes sur le territoire serait équipé du même système WIFI : un touriste, se connectant au wifi, serait « logué » une fois pour toute sur le territoire de Quimperlé à l'île de Sein. Plozévet est desservie pour un point WIFI à l'OTHPB (Office de tourisme du Haut Pays Bigouden). Les abonnements Internet seront à la charge de la CCHPB, les consommations électriques de la borne WIFI seront à la charge de l'utilisateur, en l'occurrence l'Office de tourisme de Plozévet.

Claudie Guénoles déplore le fait qu'à l'Office de tourisme, il n'y ait plus de possibilité de consulter les affiches papier et de la nécessité de rentrer dans le bâtiment pour pouvoir consulter l'écran proposant les informations d'animation. Le Maire explique que la commune réfléchit à l'implantation d'un écran Led sur la façade du bâtiment.

Le Maire propose aux représentants de l'OTHPB de faire remonter l'information en conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (21 pour), autorise le Maire à signer la convention et ses éventuelles avenants et inscrit les potentielles dépenses au budget.

## Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée des conclusions du Tribunal administratif de Rennes dans le contentieux de l'aménagement du bourg de Plozévet. Il précise que le juge a rejeté la requête des plaignants et confirme que la procédure suivie par la Commune est exempte de faute et conforme aux règles. Outre la forme, le juge a accredité la position du conseil municipal sur le fond, en confirmant la pertinence de ce projet d'ordre général qui modifie le sens de circulation ; les opposants ne proposant pas d'autre solution pour fluidifier le trafic dans le bourg et favoriser l'accès aux commerces.

Le Maire précise que si la position des riverains, défendant leurs intérêts particuliers peut être compréhensive, la position des élus l'est moins puisqu'en étant non-riverain de cette zone, ils vont à l'encontre de l'intérêt général. Il conclut que la position de l'opposition n'est pas constructive mais vise uniquement à entraver l'avancée des projets communaux. Il interroge Claude Conrod sur la poursuite d'un appel. Ce dernier lui répond ne pas savoir mais l'informe qu'une réponse des requérants lui sera faite.

Le Maire, Pierre Plouzenec, expose ensuite les conclusions du COPIL Bourg pour le choix du bureau d'études, qui propose de retenir A3 paysages de Brest pour un montant de 144 175 € HT.

Rémy Strullu, adjoint au maire en charge de la vie associative et sportive, présente les différentes manifestations associatives et culturelles programmées sur la Commune, notamment les mardis de Plozé' et le Mondial Folk.

Annie Marzin, adjointe à l'environnement et à l'urbanisme, informe les conseillers de l'exposition de photos de Jean Le Bourdon qui se tient à la Ferme de Kerfily cet été. Les photos exposées sont uniquement celles exploitables dans le fonds légué à la commune, qui a sollicité l'association Histoire et Patrimoine pour l'organisation. Le Maire en remercie les membres pour l'excellent travail réalisé.

*Les diverses informations et dates sont portées à la connaissance des élus et la séance est levée à 19h50.*

*VU pour être affiché le 16 juillet 2019 conformément à l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales*